le Chasseur de l'Oise

Le trimestriel de la Fédération des chasseurs de l'Oise

N°107 | Déc. 2023 | www.fdc60.fr

Lièvre : Où es-tu ?

P. 16

P.7
ACTUALITÉS
« Chasse gardée » : le ridicule ne tue pas...

P.12
ZOOM SUR
Chasseur, qui es-tu ?

P.20
GRANDE FAUNE
Dégâts : enfin en baisse !

À SAMER, CULTIVONS LES RÉUSSITES !

Formez-vous aux métiers de l'élevage de gibier et de la nature

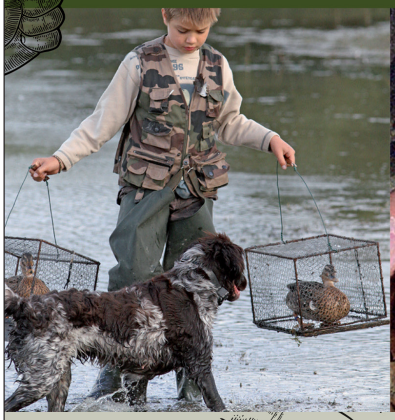

Les thèmes abordés dans l'examen du permis de chasser sont vus en classe : sécurité, identification, législation, gestion et examen du brevet Grand Gibier.

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance et par apprentissage
BAC PRO CGEA

www.mfrsamer.com

284 Rue de Questrecques. **62830 Samer**
03 21 33 53 29 • mfr.samer@mfr.asso.fr

YouTube

GROUPE ASSURFIN
ACPS assurances

ÊTES-VOUS SUR D'ÊTRE BIEN COUVERT DANS LE CADRE DE VOTRE ACTIVITÉ ?
DISPOSEZ-VOUS DES MEILLEURES GARANTIES ET DE BONNES CONDITIONS TARIFAIRES ?

Courtier spécialisé dans l'hôtellerie & la restauration

- Assurance Multirisques Professionnels
- Santé Prévoyance
- Dommage-Ouvrage
- Responsabilité Civile Dirigeants
- Automobiles
- Retraite et IFC
- Contrats d'assurances personnels

Société de Courtage d'Assurances
159, Rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
✆ 01 47 91 04 27
N°ORIAS : 07 001589

Salon de la Chasse
et de la Faune Sauvage

Du 22 au 25 mars 2024

Parc des Expositions
L'Île l'Aumône - 78200 Mantes-la-Jolie

La passion absolue
de l'art de vivre cynégétique

S'équiper | Partager | Voyager | Rencontrer

www.salondelachasse.com 01 34 78 98 45

SOMMAIRE

ACTUALITÉS
Accidents : un bilan en baisse 4
Flagrant délit de braconnage 5
Nouveau parc éolien, nouveau radar ornitho 6
«Chasse gardée» : le ridicule ne tue pas... 7
Libre débat entre domaine public et propriété privée 8

FORMATION
Des pompiers à la page 9

PRÈS DE CHEZ VOUS 10

ZOOM SUR
Chasseur, qui es-tu ? 12

PORTRAITS
Passionné de toutes les chasses 14
Du lynx au sanglier 14

PETITE FAUNE
Piégeage : l'importance des bilans 15
Où sont passés les lièvres ? 16

AMÉNAGEMENTS
Cultiver la biodiversité de nos plaines, comment faire ? 18

MIGRATEURS
Fidèles bécasses 19

GRANDE FAUNE
Quid du début de saison ? 20
Dégâts : enfin en baisse ! 21

DÉCOUVERTE
Les stratégies d'adaptation des plantes pour passer l'hiver 22
Un coup de pelle pour la nature 24

SANITAIRE
Une campagne de vaccination contre l'influenza aviaire 25

ANIMATIONS
La plante des druides 26
Quelle belle attention ! 26

ASSOCIATIONS
Jeunes et nouveaux chasseurs : cette association est pour vous 27
Que d'actu pour le Grand gibier ! 27
La leptospirose, c'est quoi ? 28

AVEC CE NUMÉRO
Nos formations 2024 *(4 pages)*

10-32-3944 IMPRIM'VERT® © 2018 - 5623 ISO 14001:2015 BUREAU VERITAS Certification

Édito

Depuis quelques semaines, nous enchainons réunion sur réunion pour l'élaboration du nouveau Schéma de gestion cynégétique qui verra le jour en 2024. Ce document, qui est le fruit d'une très large concertation avec nos différents partenaires (forestiers, agriculteurs, écologistes, associations de chasse spécialisées, randonneurs, piégeurs, Office français de la biodiversité, diverses administrations...), sera notre feuille de route pendant six ans.
C'est ainsi que différents chapitres ont été étudiés pour essayer d'avoir une politique innovante et dynamique (grand gibier, petit gibier, environnement, sécurité, gibier migrateur, grandes infrastructures, espèces invasives et ESOD...)
Lors de ces nombreux et fructueux échanges, il est apparu clairement que nous partageons tous le même constat, en particulier sur la thématique majeure pour la chasse du petit gibier.

Les solutions, nous les connaissons : un piégeage intensif des prédateurs et déprédateurs, l'abreuvage lors des canicules, un agrainage soutenu surtout en hiver, un aménagement des territoires avec des haies, des bandes abris pour la protection contre les rapaces en conservant les 20 premiers mètres des lisières des champs sans traitement insecticide pour éviter que les petits perdreaux ne meurent de faim à leur naissance pour manque de protéine...

Alors qu'attendons-nous pour agir ? C'est là que le bât blesse !

Dans leur grande majorité, la physionomie des acteurs majeurs de la chasse que sont les agriculteurs et les chasseurs, a changé. Les agriculteurs, pour la plupart, ne sont plus des paysans, mais des chefs d'entreprise pour lesquels seule la rentabilité compte, ce que l'on peut comprendre aisément, mais il se trouve qu'ils sont les gardiens de nos territoires et des richesses communes qui s'y trouvent et qui, elles, sont notre bien à tous. Rien que pour cela, ils ne sont pas des chefs d'entreprise ordinaires. Rappelez-vous cette fameuse phrase de Saint-Exupéry : « *nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.* »

Nos plaines ne sont plus nos plaines sans nos perdreaux, nos lièvres et nos alouettes. D'ailleurs, certains n'hésitent pas à y faire de la méthanisation, à accepter d'y implanter des éoliennes, activités si loin de nos valeurs paysannes, ils ont pourtant le plus beau métier du monde : nourrir les hommes.

Les chasseurs, eux-mêmes ont suivi une dérive mortifère pour notre passion en devenant des jouisseurs, en se comportant comme des consommateurs.
Non la chasse n'est pas un bien de consommation courante, prélever un animal cela se mérite !
Certains chasseurs ont perdu le goût de la vraie communion avec la nature pour ne considérer la chasse que comme un produit de consommation courante. Par ce comportement, ils rejoignent les consommateurs de la nature et ne sont plus les partenaires dont elle a besoin. Leur philosophie et leur approche de la chasse ne sont plus qu'un concept matérialisé : « *je paie, donc je dois en avoir pour mon argent* ».

Cette approche n'est pas acceptable. Combien de chasseurs louent des territoires sans jamais y mettre les pieds durant les périodes de fermeture ?
Leur responsabilité morale en tant que gestionnaire d'un territoire n'est plus engagée. Ils considèrent qu'en payant une cotisation à leur Fédération, ils sont dégagés de toute obligation de gestion, de surveillance et de sauvegarde. Le hasard est inhérent à la chasse et, sans cette incertitude, elle n'aurait aucune raison d'être. La chasse ne peut donc en aucun cas être considérée comme un bien de consommation courante, il faut se ressaisir et ne pas rompre la chaine du savoir, car la chasse c'est avant tout un art de vivre.

Il est grand temps que les agriculteurs redeviennent des paysans et les chasseurs de vrais chasseurs et non plus des consommateurs, en se réappropriant leur territoire.
La chasse n'est pas une activité de plein air comme les autres et les agriculteurs non plus ne sont pas des chefs d'entreprise comme les autres. Les deux ont des missions de service public et une obligation de préserver, de transmettre cette richesse naturelle et culturelle aux générations futures.

La Fédération des chasseurs va s'employer à faire bouger les lignes dans les mois qui viennent en s'appuyant sur les présidents de chasse communale, clé de voute de la chasse française, ainsi que les agriculteurs qui maitrisent les territoires et leurs aménagements.

En ces temps particulièrement difficiles, que la paix de Noël vous accompagne et permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année 2024.

En Saint-Hubert.

Guy HARLE D'OPHOVE
Président de la Fédération des chasseurs de l'Oise

Le Chasseur de l'Oise - N°107 – Décembre 2023 – Tirage : 8800 exemplaires - Publication trimestrielle – 2,50 € le n° – 7 € l'abonnement annuel (4 n°) – **Éditeur :** EURL Communication pour le Développement Durable de la Chasse (CDDC), 155 rue Siméon Guillaume de la Roque, BP 50071 Agnetz, 60603 Clermont cedex - Tél : 03 44 19 40 40 - **Directeur de publication :** Guy Harlé d'Ophove – **Rédacteur en chef :** Marc Morgand - **Rédactrice en chef adjointe :** Cindy Rogez – **Mise en page :** Cindy Rogez – **Responsable élu :** Joël Dubat – **Publicité :** 07 86 43 02 72 – **Impression :** Alliance, 02430 Gauchy – **Crédits photos :** Dominique Gest, FDC60, AdobeStock, Shutterstock, Pixabay, Freepik – **N° de commission paritaire :** 1024 G 82255 **N° ISSN :** 1152-9059 – **N° d'agrément BPost :** P929532

Accidents : un bilan en baisse

Le bilan annuel de l'accidentologie à la chasse pour la saison 2022/2023 fait état de 78 accidents et 84 incidents. On note parmi eux six décès.

Le nombre d'accidents mortels est historiquement le plus bas.

Le bilan réalisé par l'Office français de la biodiversité (OFB) fait état d'un nombre d'accidents mortels en baisse, avec six décès constatés (chiffre historiquement le plus bas relevé), contre huit la saison dernière. Les six victimes étaient des chasseurs.

Il fait également état d'un nombre d'accidents en baisse, avec 78 accidents constatés contre 90 la saison dernière (un accident est défini par toute blessure corporelle survenue par arme à feu dans le cadre d'une action de chasse).

Il montre enfin une baisse du nombre d'incidents à 84 contre 104 la saison dernière (un incident est défini par une situation relevée susceptible d'avoir mis en danger les personnes ou les biens). Les incidents les plus fréquemment relevés concernent les tirs en direction d'habitations, de véhicules ou d'animaux domestiques. Ils relèvent quasi systématiquement un manquement aux règles essentielles de sécurité à la chasse.

Ces chiffres s'inscrivent dans la tendance des vingt dernières années, qui se caractérisent par une baisse de 80% des accidents mortels et de 62% des accidents.

50% de prélèvements de grand gibier en plus en 20 ans

Dans le même temps, il est à noter une augmentation très forte des prélèvements de grand gibier (avec plus de 1 500 000 animaux prélevés, dont 800 000 sangliers, soit une augmentation de plus de 50% en vingt ans), qui constitue le mode de chasse le plus accidentogène.

Communiqué de l'OFB

Les accidents dans l'Oise

Au cours de la saison de chasse 2022/2023, 9 720* chasseurs ont pris leur assurance responsabilité civile auprès de la Fédération des chasseurs de l'Oise avec leur permis (coût : 20 €).

Parmi ceux-ci, on dénombre trois accidents corporels (1 chasseur s'est blessé lui-même, 1 chasseur a été blessé par un autre chasseur et 1 chasseur a reçu du plomb lors d'une battue aux perdreaux). Par ailleurs, on compte trois sinistres mineurs avec des chiens, un sinistre matériel (tir sur une habitation) et trois autres sinistres avec des dommages sur les armes ou les véhicules.

Les chasseurs isariens se sont donc montrés prudents au cours de la saison passée. Mais le bilan pourrait être encore plus favorable si des gestes élémentaires étaient respectés comme les vérifications essentielles de la direction des tirs et l'identification de l'animal.

« Restons vigilants au maximum pour tendre vers le zéro accident ! »

William Lesage
Vice-président

** Source : Terrassur*

Formez-vous… C'est obligatoire d'ici 2030 !

Faut-il encore le rappeler ? La formation sécurité décennale est obligatoire suite à la promulgation de la loi chasse de 2019.

Tous les chasseurs, doivent d'ici 2030 suivre obligatoirement cette formation, sans quoi ils ne pourront plus valider leur permis après cette date.

Pour plus de praticité, celle-ci peut être suivie de chez vous derrière votre ordinateur.

Rien de plus simple dans ce cas : rendez-vous sur www.fdc60.fr, connectez-vous à votre compte adhérents puis suivez les instructions pour vous inscrire à la formation. Vous recevrez ainsi des liens pour accéder au diaporama et suivre la formation à votre rythme (en plusieurs fois si besoin).

Si vous préférez les formations en présentiel sur une demi-journée, les agents de développement en planifient chaque année. Surveillez les dates !

VOUS SOUHAITEZ LIRE LA SUITE ?

Abonnez-vous !

> 32 pages d'informations

> 4 fois par an

Actualités, Grande faune, Petite faune, Migrateurs, Sanitaire, Environnement, Portraits, Recettes, Jeux...

1 an (4 n°)

8 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner sous enveloppe affranchie à :

CDDC - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex

☐ Je m'abonne à « ***le Chasseur de l'Oise*** » : **1 an** (4 n°) pour **8 €** seulement

> Je joins un chèque bancaire ou postal de **8 €** à l'odre de **CDDC**

> J'indique mes coordonnées :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

☎ _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ 📱 _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

✉ _____ @ _____

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à CDDC pour la gestion de son fichier clients par le service communication. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant à l'adresse d'envoi du bulletin.

CDDC, société de Communication pour le Développement Durable de la Chasse, EURL au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé à la Maison de la chasse et de la nature - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque BP 50071 - 60600 Agnetz, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Beauvais sous le numéro 505 117 374.